

## AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

### SÉJOUR SPORTIF

Bénéficiaire :

Adresse :

N° d'affiliation :

N.I.S.S. :

#### Conditions d'intervention

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Notre mutualité accorde une intervention de 7,50 EUR par jour pour les affiliés qui participent à un séjour sportif organisé par l'ADEPS, le Sport Vlaanderen, le service des sports de la Communauté Flamande (VGC), ou une association agréée par une des organisations susmentionnées, un établissement d'enseignement, une ville ou une commune sans pour autant dépasser le montant à charge du bénéficiaire (intervention limitée à 37,50 EUR par année civile).

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

#### A compléter par l'organisateur

Je soussigné(e) Di Mattia Silvio, Purple START

certifie par la présente que (nom et prénom) : .....

date de naissance : .....

adresse : .....

a participé à un séjour sportif du 01 / 07 / 2025 au 04 / 07 / 2025soit 4 jours.Le(la) participant(e) a payé 150 EUR pour le séjour.

Date, signature du représentant et cachet de l'institution organisatrice

.....

**Purple START**  
BE 0761.949.549  
[www.purplestart.be](http://www.purplestart.be)  
FUT.X.VZW  
René de Renessestraat 22  
1600 Sint-Pieters-Leeuw

998712